



LE COMMUNICATEUR

ÉDITION SPÉCIALE - AVIS PUBLICS

Octobre 2016 | NO. 1

RÈGLEMENTS D'URBANISME ET AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE LE LUNDI 14 NOVEMBRE 2016, 19 H 30, À LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE CHERTSEY



TABLE DES MATIÈRES

Règlements et secteurs

	<i>page</i>
Modification du règlement administratif 427-2011 visant le secteur Nord de la route 125 .	2
Modification du règlement de zonage 424-2011 visant le secteur Nord de la route 125 .	3
Modification du règlement administratif 427-2011 visant l'ensemble de la municipalité dans toutes les zones où l'usage est habitation unifamiliale isolée .	4
Modification du règlement de zonage 424-2011 visant l'ensemble de la municipalité dans toutes les zones où l'usage est habitation unifamiliale isolée .	4
Modification du règlement administratif 427-2011 visant le secteur Domaine-des-Chutes .	6
Modification du règlement de zonage 424-2011 visant le secteur Domaine-des-Chutes .	7
Un règlement régissant l'activité cuisine de rue visant le secteur urbain .	8
Modification du règlement de zonage 424-2011 visant le secteur des grands lacs .	9
Modification du règlement de lotissement 425-2011 visant le secteur des grands lacs .	10
Un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) visant le secteur des grands lacs .	11

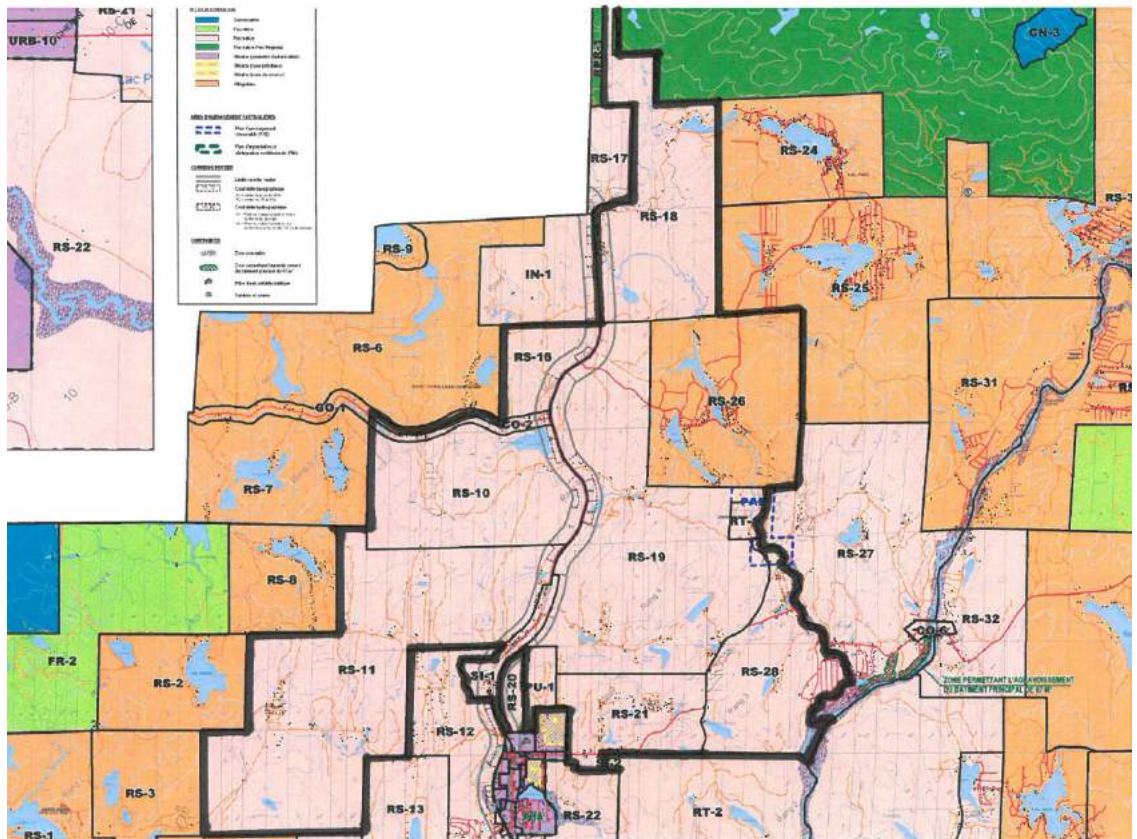
Aux personnes concernées par un règlement de modification du règlement administratif 427-2011 visant le secteur **Nord de la route 125** et plus précisément la **zone RS-19**.

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale adjointe de la susdite municipalité, QUE :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2016, le conseil a adopté, par sa résolution 2016-334, un projet de règlement modifiant le règlement administratif 427-2011 de façon à :

Inclure une définition de l'usage centres de loisirs canins.



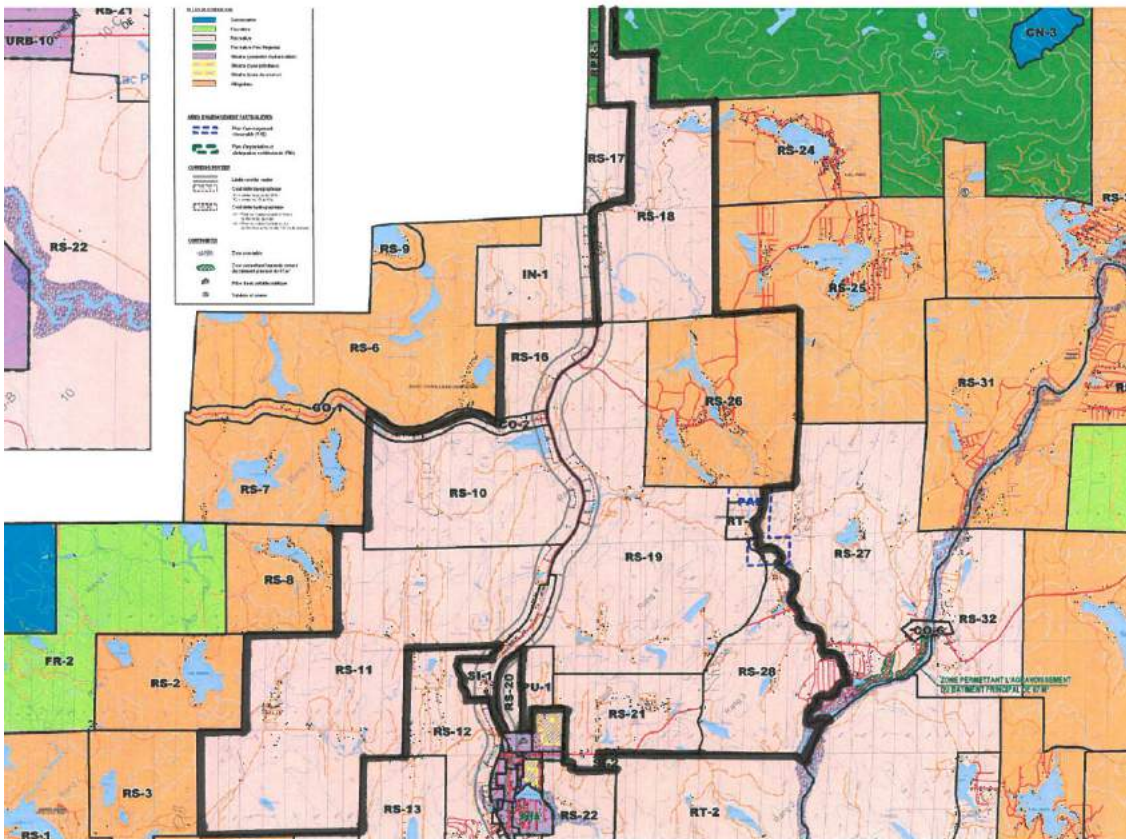
Aux personnes concernées par un règlement de modification du règlement de zonage 424-2011 visant le secteur **Nord de la route 125** et plus précisément la **zone RS-19**.

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale adjointe de la susdite municipalité, QUE :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2016, le conseil a adopté, par sa résolution 2016-333, un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 de façon à :

Permettre l'usage centres de loisirs canins et l'utilisation multiple des usages dans la zone RS-19.



Aux personnes concernées par un règlement de modification du règlement administratif 427-2011 visant **l'ensemble de la municipalité dans toutes les zones où l'usage est habitation unifamiliale isolée.**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale adjointe de la susdite municipalité, QUE :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2016, le conseil a adopté, par sa résolution 2016-336, un projet de règlement modifiant le règlement administratif 427-2011 de façon à :

Inclure quelques définitions par rapport à l'usage poulailler domestique.

Aux personnes concernées par un règlement de modification du règlement de zonage 424-2011 visant **l'ensemble de la municipalité dans toutes les zones où l'usage est habitation unifamiliale isolée.**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale adjointe de la susdite municipalité, QUE :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2016, le conseil a adopté, par sa résolution 2016-335, un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 de façon à :

Permettre l'usage accessoire poulailler domestique dans toutes les zones où l'usage est habitation unifamiliale isolée.

C'est-à-dire, sauf dans les zones hachurées suivantes (voir la carte en page 5) :

Zone CN-1, Zone CN-2, Zone CN-3, Zone CN-4, Zone FR-4, Zone IN-1, Zone PU-1, Zone RPR-1, Zone RPR-2, Zone RPR-3, Zone SI-1, Zone SI-2, Zone URB-1, Zone URB-4.

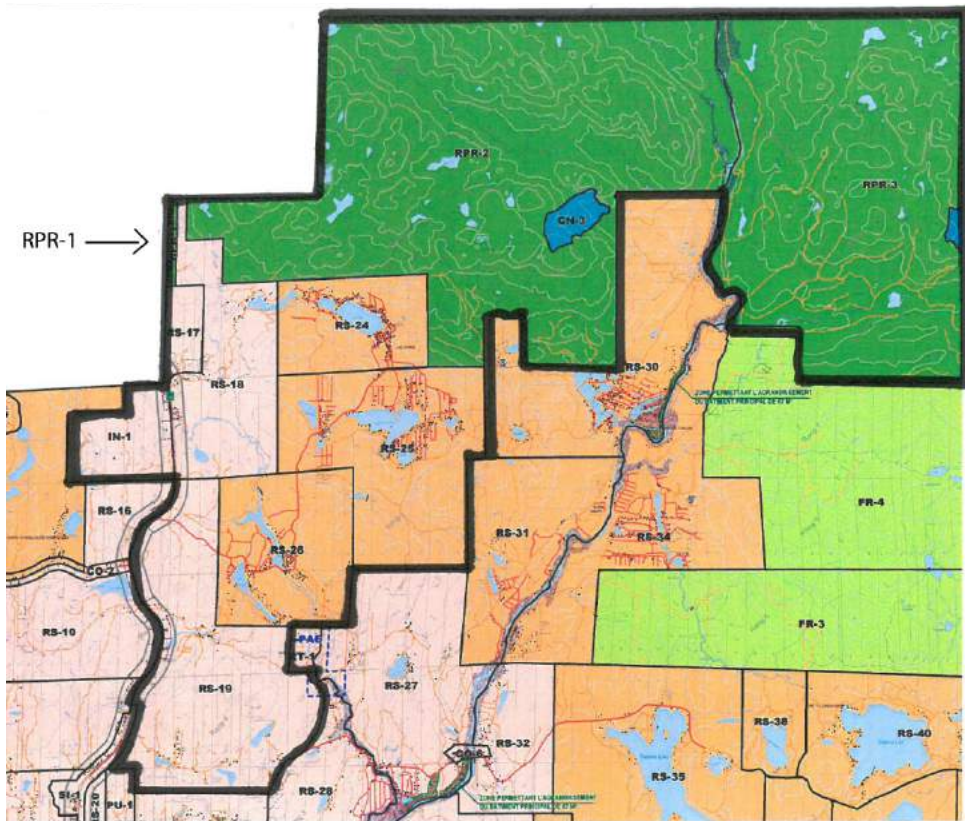
Aux personnes concernées par un règlement de modification du règlement administratif 427-2011 visant le **secteur Domaine-des-Chutes et plus précisément la zone RS-18.**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale adjointe de la susdite municipalité, QUE :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2016, le conseil a adopté, par sa résolution 2016-338, un projet de règlement modifiant le règlement administratif 427-2011 de façon à :

Inclure une définition de l'usage restaurant et table champêtre.



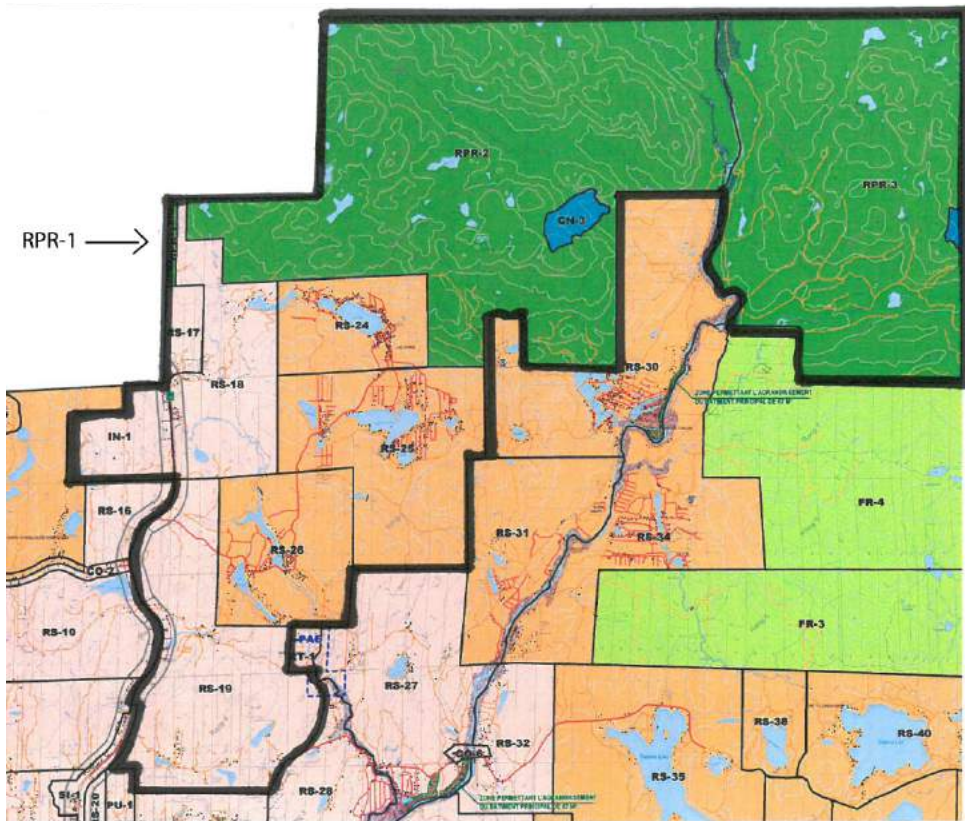
Aux personnes concernées par un règlement de modification du règlement de zonage 424-2011 visant le **secteur Domaine-des-Chutes et plus précisément la zone RS-18.**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale adjointe de la susdite municipalité, QUE :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2016, le conseil a adopté, par sa résolution 2016-337, un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 de façon à :

Permettre l'usage restaurant et table champêtre dans la zone RS-18.

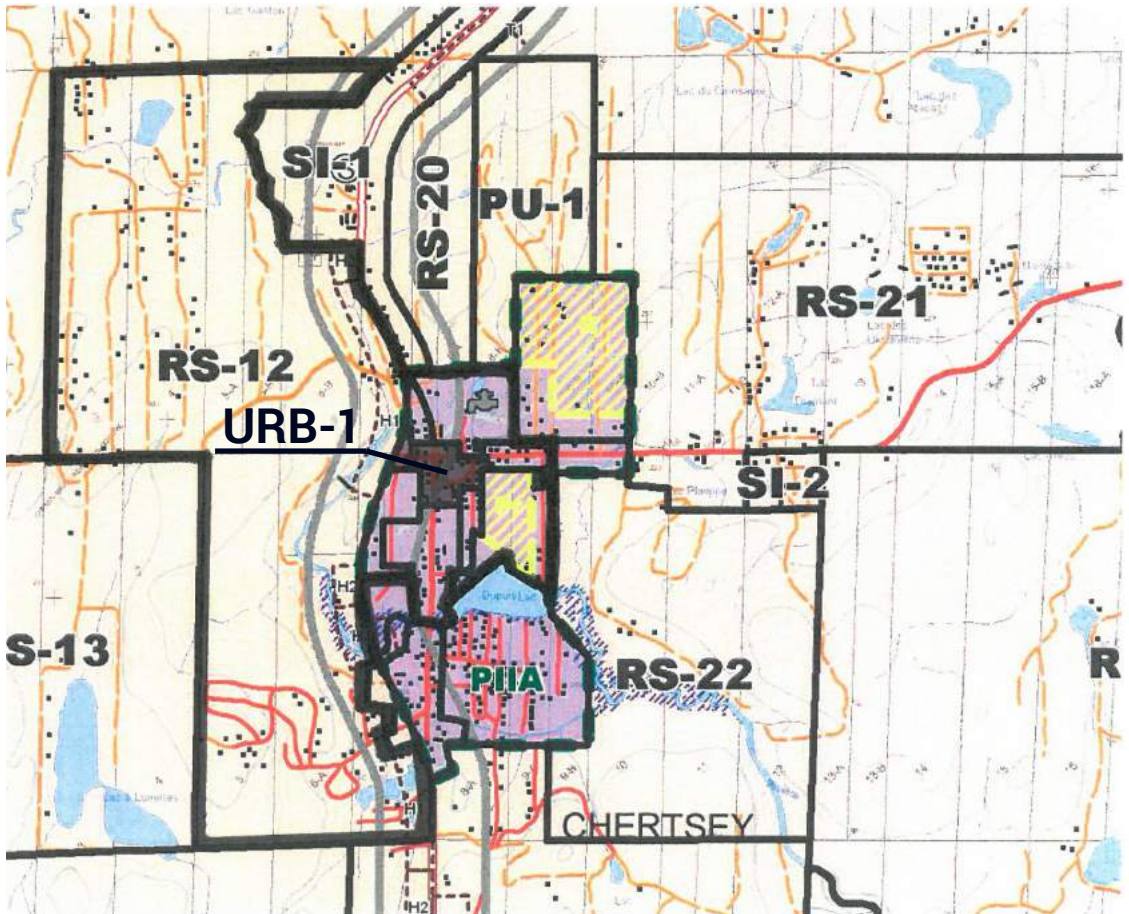


Aux personnes concernées par un règlement régissant l'activité cuisine de rue visant le secteur urbain et plus précisément la zone URB-1.

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale adjointe de la susdite municipalité, QUE :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2016, le conseil a adopté, par sa résolution 2016-339, un projet de règlement régissant la cuisine de rue.



Aux personnes concernées par un règlement de modification du règlement de zonage 424-2011 visant le **secteur des grands lacs et plus précisément les zones RS-39 et RS-41.**

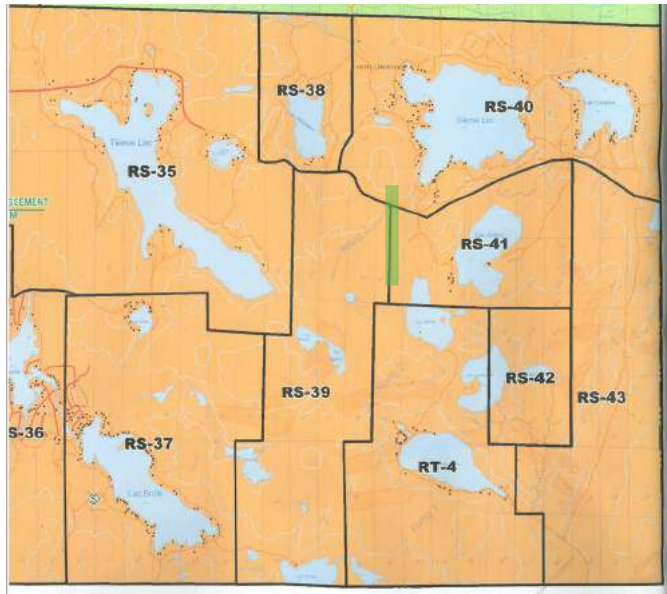
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale adjointe de la susdite municipalité, QUE :

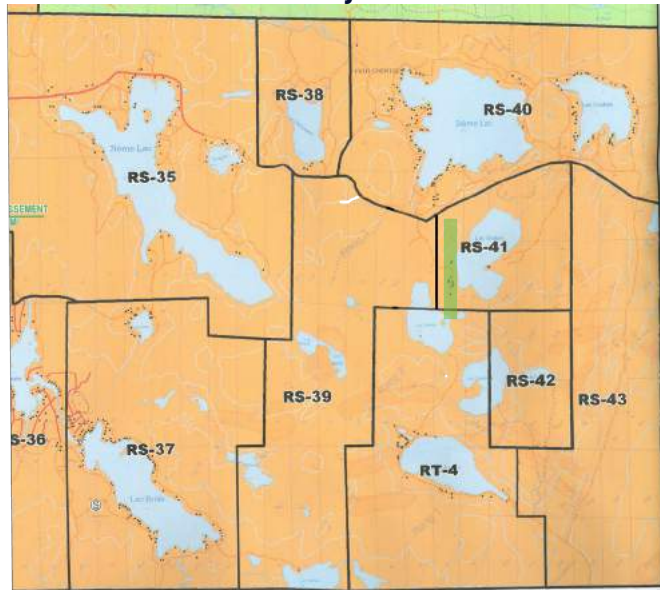
1. Lors de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2016, conseil a adopté, par sa résolution 2016-340, un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 de façon à :

Modifier les limites de la zone RS-39 à même la zone RS-41 et les grilles des usages et activités des zones RS-37, RS-39, RS-42, RS-43 et RT-4.

Existant



Projeté



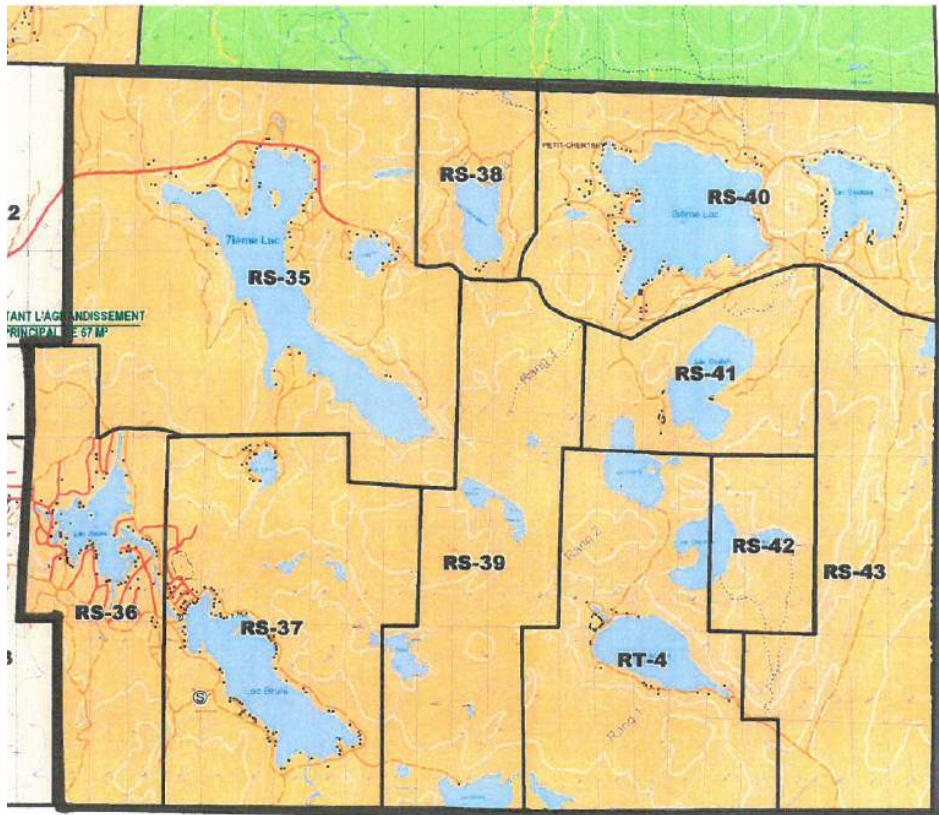
Aux personnes concernées par un règlement de modification du règlement de lotissement 425-2011 visant le **secteur des grands lacs et plus précisément les zones RS-42, RS-43, RS-39, RS-37 et RT-4.**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale adjointe de la susdite municipalité, QUE :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2016, le conseil a adopté, par sa résolution 2016-341, un projet de règlement modifiant le règlement de lotissement 425-2011 de façon à :

Prescrire une superficie minimale de terrain lors du dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble dans les aires du P.A.E-1 secteur des grands lacs, zones RS-42, RS-43, RS-39, RS-37 et RT-4.

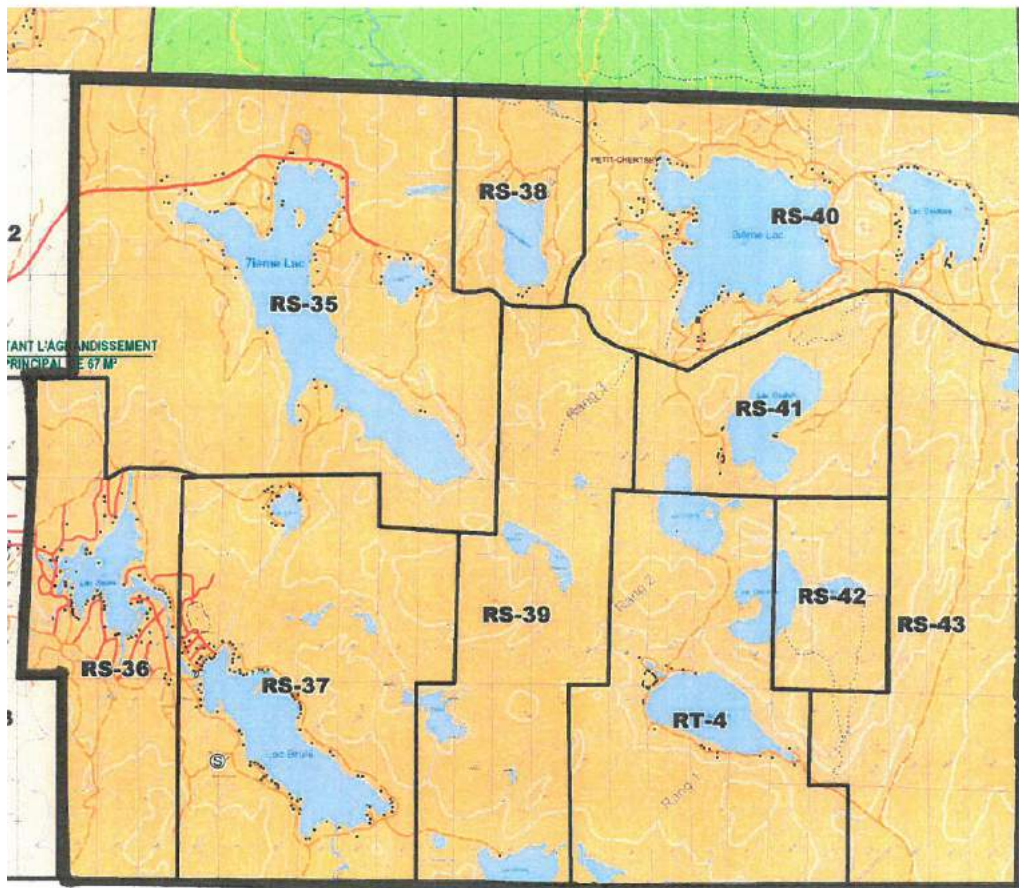


Aux personnes concernées par un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) visant le **secteur des grands lacs et plus précisément les zones RS-37, RS-39, RS-42, RS-43 et RT-4.**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale adjointe de la susdite municipalité, QUE :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2016, le conseil a adopté, par sa résolution 2016-342, **un projet de règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble.**





MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale adjointe de la susdite municipalité, QUE :

2. Une assemblée de consultation publique aura lieu le **lundi 14 novembre à 19 h 30**, à la salle communautaire de Chertsey au 333, avenue de l'Amitié. Au cours de cette assemblée, les projets de règlement seront expliqués et les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.
3. Les projets de règlement contiennent des dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire.
4. Les projets de règlement peuvent être consultés à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h.

Donné à Chertsey ce 21^e jour du mois d'octobre 2016.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Francine Bédard, directrice générale adjointe de la municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié les avis publics précédents, en en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, ce 21^e jour du mois d'octobre 2016, entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21 octobre 2016.

Francine Bédard
Directrice générale adjointe